



PROCES VERBAL
De la 36^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
25 avril 2018

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Pierre Gresset, Nadia Lahu, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Daniel Monneret, Jean-Louis David, Jean-Jacques Baroni.

EXCUSES : Philippe Passot, Alexandre Stéphan, Eliane Grenard.

ABSENT : Jean-Louis Millet.

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 25 avril 2018, datée du 18 avril 2018 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Pierre Gresset se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

A 20h30, le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le président soumet à l'examen des membres présents le compte-rendu de la réunion de bureau du 7 mars 2018. Le compte-rendu n'amène aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

5.1. Animations du territoire : examen des candidatures

Après examen des différentes demandes d'aides financières des associations au titre de l'animation du territoire et conformément au budget voté lors du conseil communautaire du 4 avril, le bureau décide de verser une acompte de 7 200,00 € à l'office de Tourisme au titre des animations du territoire et autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 8 pour, 0 contre, 2 abstentions).

5.2. Services informatiques : marché pour la maintenance du parc informatique

Le président informe les membres du bureau que le marché de maintenance et dépannage du parc informatique de la communauté de communes arrive à terme. Une consultation a été lancée pour le renouvellement de ce marché. La commission d'attribution des marchés propose de retenir l'offre de l'entreprise Abssys pour un montant annuel de 16 344,00 € TTC auxquels il faut ajouter l'antivirus pour un montant de 2 805,60 € TTC pour 3 ans soit 935,20 € TTC par an. Le bureau décide de suivre



l'avis de la commission et autorise le président à signer le marché ainsi que tout document relatif à ce contrat (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.3. SICTOM :travaux de génie civil 2018

Les prévisions budgétaires du SICTOM 2018 prévoient des travaux de génie civil sur les communes de Coteaux du Lizon, Lavans les Saint-Claude et Saint-Claude. Pour pouvoir réaliser ces travaux il est nécessaire d'établir des avenants aux conventions entre les communes, la communauté de communes et le SICTOM :

- Avenant à la convention du 3 décembre 2013 avec la communes de Lavans les Saint-Claude pour la réalisation d'une 4^{ième} tranche – 4 cuves / 2 points de collecte pour 7 000 € (terrassement et finition)
- Avenant à la convention du 3 décembre 2013 avec la commune de Coteaux du Lizon pour la réalisation d'une 4^{ième} tranche – 4 cuves / 2 points de collecte pour 7 000 € (terrassement et finition)
- Avenant à la convention du 17 octobre 2012 passée avec la commune de Saint-Claude pour la réalisation d'un nouveau point « Vaucluse » - 2 cuves pour 3 500 € (terrassement et finitions) et pour la réalisation des finitions en enrobé autour du point « rue Edouard Branly » réalisé en 2017 pour un montant de 2 000 €.

Le bureau valide à l'unanimité la prévision budgétaire d'un montant de 19 500 € TTC et autorise le Président à signer les avenants permettant la prise en compte de ces travaux de génie civil ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.4. Garanties d'emprunts :

Par courriers des 28 et 29 mars dernier, la SEMCODA sollicite la Communauté de Communes pour la garantie de 3 emprunts (797 100 €, 1 424 700 € et 528 500 €) destinés à financer la construction de 21 logements au Crêt du Bief à Lavans-lès-Saint-Claude.

Ces emprunts, constitués de diverses lignes pour les deux premiers seront contracté auprès du Groupe Caisse des Dépôts pour les deux premiers et auprès du Crédit Foncier de France pour le troisième.

Ils présentent les conditions suivantes :

5.4.1. Emprunt de 797 100 € : construction de 5 logements PLUS et de 4 logements PLAI

Montant du prêt	128 600 €	224 800 €
Caractéristiques	PLUS	PLUS foncier
Durée total du prêt	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelles	Annuelles
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %	1,35 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Montant du prêt	288 800 €	154 900 €
Caractéristiques	PLAI	PLAI foncier
Durée total du prêt	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelles	Annuelles
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	Moins 0,2 %	Moins 0,2 %
Taux d'intérêt	0,55 %	0,55 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Après en avoir délibéré, le bureau décide de garantir cet emprunt au taux de 100 % pendant toute sa durée et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à ce cautionnement (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.4.2. Emprunt de 1 424 700 € : construction de 8 logements PLS

Montant du prêt	611 500 €	233 500 €
Caractéristiques	CPLS	PLS
Durée total du prêt	40 ans	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelles	Annuelles
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt	1,86 %	1,86 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Montant du prêt	579 700 €
Caractéristiques	PLS Foncier
Durée total du prêt	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelles
Index	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %
Taux d'intérêt	1,86 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360



Après en avoir délibéré, le bureau décide de garantir cet emprunt au taux de 100 % pendant toute sa durée et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à ce cautionnement (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.4.3. Emprunt de 528 500 € : construction de 4 pavillons PSLA

Montant du prêt	528 500 €
Caractéristiques	PSLA
Durée total du prêt	30 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielles
Index	EURIBOR 3 mois
Marge fixe sur index	2,10 %
Taux d'intérêt	1,86 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	3 % du capital remboursé par anticipation + frais de gestion 1 % du capital restant dû (800 € mini, 3 000 € maxi)
Modalité de révision	sans
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	Exact/360

Après en avoir délibéré, le bureau décide de garantir cet emprunt au taux de 100 % pendant toute sa durée et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à ce cautionnement (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

6. Economie

6.1. ZA du Curtillet : avenant au bail de la société Hypérion Laser

Jean-Daniel Maire explique que la société HYPERION LASER représentée par M. J-Marc SANGUESA, est titulaire d'un bail de location pour la cellule 6 de la copropriété du Curtillet à Pratz depuis le 29 septembre 2014 et dont le terme était fixé au 29 août 2017. M. Sanguesa a sollicité une prolongation du bail d'une année, soit jusqu'au 31 août 2018 puisqu'il envisageait l'acquisition des locaux.

Après étude, M. Sanguesa projette la construction d'un bâtiment. Aussi, il sollicite un avenant au bail d'une durée de 7 mois soit du 31/08/2018 au 31/03/2019 afin de lui permettre de continuer son activité dans l'attente de la réalisation du bâtiment.

Le bureau autorise le renouvellement de ce contrat jusqu'à l'achèvement des travaux et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

6.2. Immeuble Delta Process aux Bouchoux : demande de sous-location

Un contrat de crédit bail a été conclu le 9/11/2015 entre la CCHJSC et la société Hortéo, contrat repris par la société Delta Process concernant le bâtiment sis au 7 Rue Très la Ville aux Bouchoux. Les locaux sont affectés à usage de plateforme pour sourds et malentendants avec centre de formation.

La société Delta Process sollicite une autorisation de de sous-location non accessoire au contrat de travail, de l'appartement T3 situé au 1^{er} étage de l'immeuble au bénéfice de Mme Camille Nublat et Arnaud Passerat et ce, à compter du 11 mai 2018, moyennant un loyer mensuel de 432 € hors charges, taxes et droits.



L'article « Sous-location » du contrat de crédit bail stipule que la sous location d'habitation non accessoire au contrat de bail devra faire l'objet d'une autorisation expresse, préalable et écrite du bailleur.

Le bureau communautaire autorise ce contrat de sous location entre la Société Delta Process et les preneurs sous condition qu'il soit stipulé expressément dans le contrat que le bail sera résilié de plein droit et automatiquement en cas de résiliation du contrat de crédit-bail et ce quelque soit la cause de la résiliation (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

7. Aménagement du territoire / Logement / Habitat / ADS.

8. Environnement / SPANC

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1. Eglise de la Rixouse : attribution du marché pour la rénovation du toit

Une consultation a été lancée pour la rénovation du toit de l'église de La Rixouse. Daniel Monneret indique que sept entreprises ont remis une offre. Une analyse technique et financière a été réalisée par les services techniques de la CCHJSC. La commission d'attribution des marchés du 13 avril après avoir pris connaissance du rapport d'analyse propose de retenir l'offre de l'entreprise Mariller pour un montant de 157 644,07 € TTC son offre étant la plus avantageuse au regard des critères de sélection retenus.

Après en avoir délibéré, le bureau décide de suivre l'avis de la commission et autorise le président à signer le marché ainsi que toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette opération. Le Président rappelle que l'évaluation initiale était de 160 000 € HT soit 192 000 € TTC (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

10. Tourisme

10.1. PDIPR : Avenant à la convention avec l'association Baladojura pour le balisage

Une convention a été signée entre l'association Baladojura et la Communauté de communes le 20 février 2015, afin de définir les engagements du prestataire pour le petit entretien et le balisage des sentiers de randonnée PDIPR sur le secteur de Saint-Claude et ce, moyennant une indemnisation d'un montant de 7 € le kilomètre parcouru.

Pierre Gresset indique que l'association Baladojura a ainsi contribué à l'entretien de 41.3 kms en 2017 ce qui fixe notre participation à hauteur de 289,10 euros.

Un avenant à cette convention est établi chaque année afin de valider les circuits parcourus l'année précédente, par chaque association sur justificatif, et ainsi fixer le montant de l'indemnité.

Le bureau valide les circuits parcourus par l'association Baladojura en 2017 et autorise le Président à signer l'avenant à la convention . (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

10.2. ASF : pépinière d'artisans – modalité de colocation

La pépinière d'artisans vise le maintien et le développement de l'artisanat sur le territoire du Haut-Jura et apporte un soutien fort à des porteurs de projets en leur proposant une solution d'hébergement dans des locaux adaptés dans un lieu de valorisation des savoir-faire bien identifié.

Une pépinière d'artisans d'art a été installée au sous-sol du bâtiment de l'atelier des savoir-faire avec un accès direct depuis l'extérieur (entrée indépendante permettant à l'artisan un accès libre).

Deux ateliers adaptés aux besoins des artisans ont été aménagés :



Atelier 1 : Atelier de 67,92 m² (chauffage, eau, compteur électrique séparé)+Bureau de 10,47 m²
Atelier 2 : Atelier de 65,20 m² (chauffage, eau, compteur électrique séparé)+Bureau de 10,26 m²

La spécificité de l'Atelier des savoir-faire est aussi de proposer sur place un lieu d'exposition et de commercialisation des produits. Les artisans installés dans les locaux de l'Atelier des savoir-faire bénéficieront également de toute la communication réalisée par la structure.

Sur proposition du conseil d'exploitation en date du 29 mars 2017, les tarifs de location ont été fixés par délibération en bureau communautaire le 17 mai 2017.

Les montants des loyers sont les suivants : hors charges d'électricité, eau et chauffage à des conditions avantageuses de 150 € par mois la première année, 180 € par mois la seconde année et 210 € par mois la troisième année. La durée de location est de 1 an (12 mois) renouvelable deux fois sans pouvoir dépasser pour une durée maximum de 3 ans soit 36 mois à partir de la date d'entrée défini lors de l'établissement d'un bail à titre précaire.

Le local n°1 est loué depuis le mois de février 2018 à Mme Charbonnier Charlotte, entreprise Kaobas sérigraphie textile.

Madame Marine Egraz, illustratrice, a adressé une demande en date du 13 février 2018 pour partager le local n°1 avec madame Charbonnier, sous forme de colocation.

Dans le règlement, il n'avait pas été envisagé cette possibilité.

Lors du dernier conseil d'exploitation en date du 19 mars 2018, Il a été proposé :

- de modifier le règlement de la pépinière en ajoutant la possibilité d'une colocation sous forme de bail solidaire. Un maximum de deux colocataires a été fixé par local.
- de fixer un montant par local loué hors charges d'électricité, eau et chauffage à 200 € par mois la première année, 250 € par mois la seconde année et 300 € par mois la troisième année.

Le bureau communautaire après en avoir délibéré décide :

- d'approuver la modification du règlement
- de fixer les tarifs de location dans le cas d'une colocation à
 - 200 € par mois la 1ère année
 - 250 € par mois la 2ème année
 - 300 € par mois la 3ème année
- d'approuver le dossier de candidature proposé
- d'autoriser le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

10.3. ASF : création d'un FabLab

Dans les nouvelles orientations définies pour les années futures, l'atelier des savoir-faire doit évoluer vers une large ouverture au public.

Il doit à la fois assurer la diffusion légitime des connaissances et se situer dans ces réseaux nouveaux d'échanges de contenus.

Elargir et cibler, s'adresser à tout public et pas uniquement aux artisans et personnaliser, perpétuer et innover, tels sont les thèmes porteurs du renouveau de la structure.

En tenant compte de l'émergence des nouvelles technologies, l'atelier des savoir-faire propose d'agir en pensant à l'association de la documentation et de la participation.



Ainsi devenir un lieu ouvert où chacun trouve sa place, un atelier labo vivant qui évolue avec ses utilisateurs, un atelier réseau.

Depuis le début de l'année, un groupe de travail composé d'artisans, d'enseignants, de chercheurs, d'agents de l'atelier des savoir-faire et de citoyens travaille sur la mise en place d'un Fablab.

Ce dernier devra allier plusieurs fonctions :

- La découverte du pouvoir de faire,
- L'éducation par l'action
- Le prototypage rapide, qui s'adresse aux entrepreneurs et aux créateurs,
- La production locale pour des artistes, designers ou bricoleurs qui ne cherchent pas la grande série
- L'innovation l'invention des objets, des espaces, des formes de demain.

Le Fablab sera ouvert à tous (plutôt en fin de semaine : vendredi et samedi en fonction des heures d'ouverture de l'atelier des savoir-faire) et la mixité des publics sera recherchée. Le Fablab se veut être un lieu où les idées de chacun prennent forme, grâce à la mise à disposition de matériels et à un accompagnement aux projets. La notion de travail collaboratif est également centrale et doit permettre d'enrichir chaque projet à travers l'échange : « Je viens chercher une solution, on peut m'aider mais on ne va pas faire à ma place ».

Diverses formations seront proposées et assurées par :

- Les pairs et en groupe
- Les membres actifs
- Les bénévoles
- Des externes rémunérés

Le FabLab fonctionnera sous forme d'un abonnement annuel par famille pour l'accès aux machines. Les consommables utilisés seront facturés en fonction de l'utilisation.

Lors du dernier conseil d'exploitation en date du 19 mars 2018, les membres ont validé le projet de règlement et ont proposé de fixer l'abonnement annuel par famille à 20 €.

L'atelier des savoir-faire souhaite en parallèle solliciter des aides dans le cadre du programme Leader 2016-2020 axe 2 qui vise à impulser de nouvelles dynamiques collectives et solidaires.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le projet d'un Fablab à l'atelier des savoir-faire ainsi que le règlement de fonctionnement du fablab, fixe le montant annuel d'abonnement à 20 € par famille, autorise le président à solliciter l'aide du programme leader pour la mise en place de ce projet et autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette action (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

10.4. Guide des sites d'escalade : reconduction du partenariat

Un guide des sites d'escalade sur le sud du Jura a été édité en 2012. Ce dernier arrive à épuisement, environ 2 000 exemplaires ont été vendus auprès des différents organismes comme les offices de tourisme, club, structures commerciales et autres dans un intervalle de 3 à 4 années en France et à l'étranger. Le renouvellement de ce guide, réalisé par la FFME Jura a pour but de rassembler toutes les falaises du Jura, de les décrire de façon précise :

- Carte de tous les sites au sommaire,
- Présentation de la faune, flore et géologie jurassienne,
- Itinéraire sur photo,
- Temps de marche d'approche et dénivelé,
- Hauteur des secteurs,
- Période favorable pour pratiquer.



Pour cette réédition dont le budget prévisionnel s'élève à 14 831,00 € le comité territorial Jura de la FFME nous sollicite comme lors de la dernière édition, pour une participation à hauteur de 500 € par site sur notre territoire, soit 3 000 €. Les recettes du guide sont quant à elles utilisées pour l'entretien et l'équipement des sites.

Après en avoir délibéré, le bureau décide de renouveler sa participation à la nouvelle édition du guide des sites d'escalade pour un montant de 3 000 € et autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

11. Sports

11.1. Piscine du Martinet : tarifs

La piscine du Martinet ouvrira pour la saison 2018 du 19 mai au 2 septembre. Il est proposé de maintenir les tarifs en ajoutant toutefois une caution pour la carte magnétique. En effet, plus d'un tiers de cartes ont été égaré ou conservé par les pratiquants et le montant de réédition d'une carte est de 1.78.

Le tarif proposé pour la première acquisition de cette carte est de 2 euros, ainsi la grille tarifaire proposée pour 2018 est la suivante :

Catégorie de tarifs	Tarifs
Tarif plein journée (+ de 14 ans)	2,60 €
Tarif plein – 1 ^{er} abonnement 10 séances	24,00 €
Tarif plein – recharge carte pour abonnement 10 séances	22,00 €
Tarif réduit	
- Enfants de 6 à 13 ans	1,40 €
- Groupe de + de 10 (gratuité accompagnants)	
- Personnes handicapées	
Détenteur de la carte avantages jeunes	1 ^{ère} entrée gratuite
Enfant de moins de 6 ans accompagné par un adulte	Gratuit
Tarif réduit 1 ^{er} abonnement 10 séances	14,00 €
Tarif réduit – recharge carte pour abonnement 10 séances	12,00 €
Location de matériel	1,50 €
Leçons de natation	9,00 €
Leçons d'aquagym	9,00 €
Ecoles, collèges et lycées du territoire	Gratuit
Carte perdue ou détériorée	2,00 €

Le bureau valide ces tarifs et autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

11.2. Piscine du Martinet : Approbation de la convention avec le camping du Martinet

Compte-tenu de la proximité des deux équipements (piscine et camping) il est proposé de reconduire le tarif spécifique aux campeurs du Martinet au prix de 0.26 € par nuitée. Les supports magnétiques seraient mis à disposition gratuitement au camping, toutefois afin d'éviter la disparition de ces supports, il est proposé d'appliquer un forfait de deux euros par support non restitué. Une convention entre la communauté de communes et les exploitants du camping permettra d'acter ces modalités.

Le bureau autorise le président à signer la convention à intervenir avec le gérant du camping prenant en compte ces conditions ainsi que tout document relatif à cette délibération (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

12. Culture

12.1. Musée de l'Abbaye : modification tarifs

Jean-François Demarchi indique que plusieurs tarifs sont revus cette année, principalement liés à la médiation et au mécénat.

Pour la médiation

Afin de valoriser davantage les prestations des visites guidées, le tarif est revu à la hausse (passage de 6 à 8 euros / personne pour les groupes) et les ateliers vacances également (de 5,50 à 6 euros / personne).

Trois nouveaux tarifs sont proposés également :

- **une visite guidée thématique** : en musique, avec petite conférence, lecture ou accompagnée d'un thé de Noël (pour la fin de l'année) apporte une animation supplémentaire qu'il convient de faire apparaître comme une plus-value au sein des tarifs du musée. Ces visites guidées thématiques sont proposées en interne par l'équipe du musée selon les centres d'intérêt de chacun et en cohérence avec la programmation culturelle du musée. Proposition d'un tarif à 10 euros / personne.
- **tarif spectacle adulte** : 10 euros / personne, qui se différencie du spectacle des nocturnes estivales accompagnées d'un apéritif dans le jardin du musée à 16 euros / personne.
- **un stage ART d'une journée** pour découvrir une ou plusieurs techniques liées à la pratique du dessin, de la peinture etc... est proposé cette année, pour répondre à une demande du public adulte. Le stage de 4 jours qui avait été prévu a difficilement rencontré son public de par la durée du stage et son tarif. Ce stage d'une journée permettra d'engager progressivement la fidélisation d'un public qui pratique les arts plastiques ou qui désire démarrer une pratique. Le contexte du musée permettra aux stagiaires d'utiliser les salles pour un travail de copies des œuvres ou afin de s'en inspirer. Tarif proposé : 90 euros / personne.

Pour le mécénat

Les nouvelles propositions en 2018 concernent principalement les comités d'entreprises.

Trois offres d'accueil privilégié sont déclinées en direction des familles, mais également du public adulte des comités d'entreprise :

- **une visite privative** du musée en week-end, un samedi ou dimanche matin.
- plus spécifiquement **pour les familles** : une visite en week-end pour les parents pendant que les enfants sont pris en charge par petits groupes dans le pavillon pour un atelier arts plastiques qui leur est dédié.
- **la privatisation du musée en soirée** avec un concert suivi d'un apéritif, sur le modèle des nocturnes estivales mais destinées à un public privé.

Tarifs entrées 2017		Tarifs entrées 2018	
- entrée plein tarif	6,00 €		idem
- enfants de 7 à 18 ans	4,00 €		
- entrée tarif groupe (à partir de 10 personnes)	5,00 €		
- étudiants (sur présentation carte)	5,00 €		
- personnes handicapées, chômeurs	5,00 €		
- tarif famille (2 adultes, 1 enfant + de 7 ans...)	15,00 €		
- carte ambassadeur (tarif réduit accompagnants)	24,00 €		
- pass Juramusées	4,00 €		
- pass musées Saint-Claude adulte	10,00 €		
- pass musées Saint-Claude enfant	4,00 €		
- pass musées Saint-Claude groupe	9,00 €		

- scolaires / hors scolaires CCHJSC (visite libre)	gratuité		***
- scolaires / hors scolaires, hors CCHJSC (visite libre)	2,00 €		***
Médiation 2017		Médiation 2018	
- supplément visite guidée (à partir de 5 personnes)	2,00 €	- tarif à supprimer	
- visite guidée groupe (à partir de 10 personnes)	6,00 €	- visite guidée groupe (à partir de 10 personnes) MODIF TARIF	8,00 €
- visite guidée scolaires / hors scolaires, HJSC	2,00 €		idem
		- visite thématiques avec animation (en musique, thé de Noël...) NOUVEAUTE	10,00 €
- visite guidée scolaires / hors scolaires, HORS HJSC	4,00 €		idem
- atelier scolaires / hors scolaires, HJSC	2,00 €		***
- atelier scolaires / hors scolaires, HORS HJSC	4,00 €		***
- visite guidée + atelier scolaires / hors scolaires, HJSC	4,00 €		***
- visite guidée + atelier scolaires / hors scolaires, HORS HJSC	6,00 €		***
- atelier vacances enfants et familles	5,50 €	- atelier vacances enfants et familles MODIF TARIF	6,00 €
- visite guidée « Sur les traces de l'abbaye »	8,00 €		***
- visite guidée St-Claude médiéval (3,00 € reversés à l'OT)			
- circuit OT (5,00 € reversés au musée)			
- produit groupe « Sur les traces de l'abbaye » (avec livret archéo)	32,00 €		***
- spectacle adulte avec entrée du musée et apéritif (nocturnes)	16,00 €		idem
		spectacle adulte simple NOUVEAUTE	10,00 €
- spectacle enfant de moins de 14 ans	6,00 €		***
stage ART 4 jours	250,00 €		idem
		- stage ART 1 journée NOUVEAUTE	90,00 €
Mécénat		Mécénat 2018	
Privatisation des espaces (délib en 2016)		Privatisation des espaces	
Période du 15 mai au 15 septembre		Période du 15 mai au 15 septembre	
• Cocktail dinatoire rez-de-jardin	800,00 €		idem
• Cocktail simple rez-de-jardin (de 12h à 14h et de 18h à 20h)	600,00 €		***
Toutes périodes		Proposition 2018 comités d'entreprises	
• Séminaire, conférence : suivi ou non d'un lunch, en journée les lundis et mardis (hors vacances) ou de 18h à 21h	1300,00 €	- visite privée du musée le matin (2h)	240,00 €
		• Accueil personnalisé, visite guidée, café / thé, croissants (pour 20 personnes)	
		- visite guidée pour les parents et ateliers pour les enfants (2h)	350,00 €

		• Samedi ou dimanche matin	
		• privatisation du musée en soirée	
		• De 19 à 20h avec concert et apéritif (maximum 40 personnes)	2000,00 €
Conventions 2017		Conventions 2018	
Centres de vacances et hébergeurs adhérents à l'OT		Centres de vacances et hébergeurs adhérents à l'OT	
- visite libre adulte	5,00 €		idem
- visite libre enfant	3,00 €		----
- visite libre groupe adultes (à partir de 10 personnes)	4,00 €		----
- visite guidée groupe adultes	5,00 €		----
Publics empêchés		Publics empêchés	
- visite libre	gratuité		idem
- atelier pour un groupe (maximum 5)	15,00 €		----
Conventions		Conventions (renouvellement)	
- Classe relais du Haut-Jura		- idem	
- Le Bois joli		- ----	
- Centres sociaux ville de St-Claude / Espace Mosaïque		- ----	
- Institut Médico Educatif		- ----	

Après en avoir délibéré, le bureau valide ces tarifs et autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

12.2. Musée de l'Abbaye : marché pour la conception et la mise en œuvre d'une application de visite interactive

Dans le cadre de l'anniversaire de ses 10 ans d'existence, le musée de l'Abbaye a prévu une ouverture à la médiation numérique afin de prendre en compte différentes problématiques liées à l'accueil du public, et d'en résoudre, tout ou partie, en développant un outil de visite en autonomie. Cet outil permettrait conjointement une aide à la visite, à la compréhension et à l'accessibilité des collections du musée.

Il s'agit d'équiper le musée de l'Abbaye dans ses salles permanentes et ses salles d'expositions temporaires d'un outil numérique de visite en autonomie qui corresponde à la politique des publics de l'établissement et aux besoins des expositions. L'outil sera disponible en plusieurs langues, multimédia et proposera des contenus accessibles (handicap visuel et auditif). La solution offrira une prise en mains sans contrainte pour le public.

Au niveau du sous-sol archéologique, l'outil polyvalent s'adaptera au contexte du sous-sol dont les espaces classés au titre des Monuments Historiques et les murs recouverts d'enduits ne permettent pas le percement. La conservation des espaces étant une priorité, la proposition numérique prendra en compte les spécificités patrimoniales du site.

Une consultation a été faite auprès des prestataires potentiels et la remise des offres était fixée au 13 mars 2018. Trois prestataires ont remis une offre. Seules deux étaient complètes.

Une commission d'attribution des marchés a examiné ces offres le vendredi 13 avril suite à l'analyse effectuée par les services du musée. La commission propose de retenir celle de la société Livdeo pour un montant de 148 968,00 € TTC incluant les options son offre étant économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection retenus.

Il est proposé au bureau de suivre l'avis de cette commission et d'autoriser le président à signer le marché ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote :

10 pour, 0 contre, 0 abstention). Le président précise que le marché ne sera notifié qu'après une visite réalisée sur un site ayant mis en place ce système, l'investissement étant conséquent.

12.3. Médiathèque : convention avantage bibliothèque

Nadia Lahu explique que la médiathèque tête de réseau est partenaire du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du dispositif carte avantages jeune. La région renouvelle la compensation financière de 5 € par abonnement consenti aux titulaires de la carte Avantages Jeunes 2018/2019.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le Président à signer la convention tripartite entre la région, le CRIJ et la CCHJSC permettant de recevoir cette participation pour la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention).

13. **Communication**

14. **Questions diverses et informations**

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 22h00.

Raphaël Perrin
Président



Pierre Gresset
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, 26 avril 2018

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.